

LA QUESTION D'ALGER DEVANT LES CHAMBRES SOUS LA RESTAURATION

(Suite)

Les grands débats de 1829

La session de 1829 s'ouvrit sur une défaite morale de Charles X qui n'avait pu obtenir l'entrée au ministère de son favori Polignac. Le discours du trône s'en ressentit. Le roi y affirma son attachement à la Charte en des termes qui furent chaleureusement accueillis, mais qui ne suffirent pas à dissiper l'atmosphère de défiance que la politique de Martignac avait créée. La question d'Alger présentait peu d'intérêt comparativement à celle de Grèce ou aux mesures d'ordre intérieur ; aussi Charles X se contenta-t-il d'affirmer que tout espoir d'obtenir du Dey une juste réparation n'était pas perdu et que, dans ce but, il était sursis aux mesures qui s'imposeraient, peut-être un jour, pour le punir.

A la Chambre des députés, le paragraphe 7 de l'adresse relatif à Alger, ne suscita pas de discussion. Tout en souhaitant une « *prompte et satisfaisante réparation* » et la disparition du « *fléau de la piraterie* », il ne faisait aucune réserve sur la sollicitude apportée par le roi « *pour l'honneur de la France et pour la protection de son commerce* » (1).

Les pairs se bornèrent, selon leur coutume, à une paraphrase incolore du discours du trône. Toutefois, ils évitèrent d'appliquer au Dey le mot : *punir*, montrant à la fois

(1) Arch. parl., t. 57, p. 55.

quelque incertitude sur les responsabilités de la rupture et le désir de voir triompher la conciliation.

La session fut occupée par le conflit entre la gauche de la Chambre et Martignac. L'opposition recherchait toutes les occasions d'accabler Villèle dont elle redoutait un retour possible au pouvoir. Ses attaques passaient par-dessus la tête des ministres qu'elle considérait comme les tristes héritiers d'une situation embarrassée dont ils ne savaient comment sortir, mais à qui elle reprochait de ne pas rompre, bruyamment, avec les errements du précédent cabinet.

La démission de La Ferronays, les tentatives de Charles X pour le remplacer par Polignac, la désignation à titre provisoire du garde des sceaux Portalis comme ministre des Affaires étrangères, puis sa nomination définitive qui ne parut qu'un pis-aller, enfin les conflits sur les réformes communales et départementales, tendirent à l'extrême les ressorts politiques de la Chambre. La situation extérieure et intérieure souleva de vives polémiques où la question d'Alger vint naturellement prendre place.

Elle fut en effet l'objet de trois débats dans le dernier trimestre de la session : à l'occasion du règlement définitif de l'exercice 1827 et des crédits extraordinaires de 1828 (1) — de la discussion du budget de 1830 (2) — des crédits extraordinaires de 1829 (3).

Les discussions portèrent sur quatre points : l'exercice de la prérogative royale ; les conditions du blocus ; les causes de la rupture et la conduite des pourparlers avec le Dey ; l'opportunité d'une expédition militaire.

Comme en 1828, l'opposition procéda d'abord par attaques individuelles sans plan déterminé ni vue d'en-

(1) Arch. parl., t. 58, p. 760 (4 mai 1829) ; t. 59, p. 8-39 (5-7 mai 1829).

(2) Arch. parl., t. 60, p. 161-164 et p. 186 (9-10 juin 1829).

(3) Arch. parl., t. 61, p. 205 sq (10 juillet 1829).

semble. L'un des chefs de l'ancien libéralisme bonapartiste, Etienne, un ancien officier de marine le comte Charles Dupin, l'érudit Alexandre de Laborde, le nouveau député de Marseille Thomas, Benjamin-Constant, Bignon et plusieurs autres députés libéraux discutèrent avec le ministre des Finances Roy, le ministre de la marine Hyde de Neuville et surtout avec Portalis qui, représentant dans le cabinet la fraction la plus monarchique de l'opinion constitutionnelle, était d'autant plus exposé aux attaques des gauches. Ce ne fut pourtant qu'en juillet 1829 que la question fut traitée dans toute son ampleur.

Le blocus d'Alger accaparaît une grande partie de la flotte française. Hyde de Neuville dut, dès mai 1828, demander des suppléments de crédits, mais il prit soin de ne pas distinguer les armements nécessaires pour imposer la médiation des grandes puissances aux Turcs et aux Grecs (traité de Londres du 6 juillet 1827) de ceux exigés par le blocus, en sorte qu'il était impossible de connaître les charges spéciales occasionnées par la surveillance des pirates barbaresques (1).

Ce fut un ancien officier de marine spécialiste des questions navales, Charles Dupin, qui lui répondit (2). Il fit à la fois la critique de l'augmentation des armements et du personnel de la flotte et la censure de la guerre et du blocus.

Envisageant la question au point de vue technique et par comparaison avec la marine anglaise, il reprocha au gouvernement de tenir armés un trop grand nombre de bâtiments et d'en laisser trop peu à flot, mais prêts à recevoir les équipages au premier signal de guerre.

Les dépenses exagérées pour les armements, le maintien à bord d'un personnel trop nombreux, la négligence dans l'entretien du matériel de la flotte, lui paraissaient, en grande partie, la conséquence du blocus d'Alger.

(1) Arch. parl., t. 59, p. 31-32 (7 mai 1829).

(2) Arch. parl., t. 59, p. 32-33 (7 mai 1829).

Nulle part, reconnaissait-il volontiers, la marine n'avait montré plus de qualités mais la tâche qu'on lui imposait n'était pas digne d'elle et n'était d'aucun profit pour le pays.

... Voilà deux années que nos bâtiments sans connaître l'hivernage, restent à bloquer les parages d'Afrique et pourquoi ? pour saisir en deux années cinq ou six mauvais corsaires, les seuls qui soient sortis d'Alger. De sorte que la marine a déjà dépensé plus de millions à cette croisière qu'elle n'a capturé de barques valant au plus 20.000 francs pièce. Voilà l'absurde guerre à laquelle on réduit nos marins, et néanmoins ils s'y consacrent avec un tel dévouement que le contre-amiral Colliet, l'un des héros de notre armée navale est mort à la peine sans vouloir quitter la brave escadre dont il partageait les souffrances et les privations (1).

Tel est le thème que reprirent le mois suivant, avec moins de précision mais avec plus de violence contre le ministère les députés libéraux. Ils proclamèrent que l'entreprise léguée par l'ancien cabinet était non seulement maladroite mais illusoire, humiliante et ruineuse et que les pirates s'en riaient (2). Ils reprochèrent au blocus d'être sans issue.

Espérons-nous vaincre l'obstination de ce pirate ? Non, Messieurs, les Anglais le soutiennent par leurs révélations et.. dans dix ans nous ne serons pas plus avancés que nous ne le sommes, à moins que le sultan ne nous tienne compte du sacrifice de la Grèce et que son intervention ou son ordre n'amène aux Tuileries un Algérien chargé de présents et d'excuses (3).

On critiquait aussi le gouvernement d'immobiliser une flotte dont on pouvait avoir besoin ailleurs. A quoi bon dix-huit vaisseaux, quand il n'est pas un marin qui n'ignore l'ianité d'un blocus !

(1) Cf. Dubourg, Arch. parl., t. 60, p. 164 (9 juin 1829).

(2) Benjamin-Constant.

(3) Viennet, in. Arch. parl., t. 61, p. 204 (10 juillet 1829).

« Trente vaisseaux anglais ont paradé vingt ans devant les ports de Brest et de Lorient et n'ont pas empêché la sortie de nos escadres.

Six ou sept bâtiments devant Alger y rendraient les mêmes services que dix-huit ; il est des temps de mer où ces dix-huit vaisseaux sont forcés de s'éloigner de la côte et ce sont ces intervalles dont l'ennemi profite comme nous en profitons pour échapper à la vigilance du nôtre » (1).

La situation du Gouvernement était très délicate. Sans doute on ne le rendait pas responsable de la guerre mais de sa continuation et « des négociations qui peuvent se terminer » (2). On le harcelait de pointes et on accablait sa politique de sarcasmes. Les ministres étaient obligés de reconnaître l'inutilité du blocus. Ils le présentaient, au bout de deux ans comme une mesure transitoire et se raccrochaient au vague espoir de lasser la patience des Barbaresques.

Ce blocus dure encore, déclarait Portalis. L'intention du gouvernement n'est point de le perpétuer, c'est une charge pesante pour l'Etat et cette charge s'accroît des pertes qu'un tel état de choses impose à notre commerce. Mais la prudence permet-elle de ne point allouer les fonds que le gouvernement réclame pour la continuation des mesures qui doivent amener le dey d'Alger à des sentiments plus modérés ? (3)

De tels arguments étaient bien faibles pour justifier des mesures si coûteuses, aussi le ministre ne trouvait-il pas une voix pour le soutenir. Aux yeux de tous, sa politique paraissait indécise et vacillante ; pour beaucoup elle était même irrégulière et inquiétante.

Depuis que le Roi avait annoncé, en février 1828, que le terme du blocus était fixé au jour où le Dey fournirait la satisfaction qui lui était due, le ministère avait traîné le blocus d'Alger comme un boulet. Il ne savait com-

(1) Viennet, in. Arch. parl., t. 61, p. 204 (10 juillet 1829).

(2) Lepeletier d'Aunay, Ch. dép., 10 juillet 1829, p. 223.

(3) Portalis, Ch. députés, 10 juillet 1829, p. 217.

ment sortir d'une situation qu'il n'avait pas créée mais dont il supportait les conséquences. La politique de patience et d'atermoiement prônée par La Ferronays et qui lui paraissait justifiée par l'ignorance d'un barbare ne pouvait se prolonger longtemps sans prêter flanc à la critique. Les ministres n'osaient déclarer que la France était en état de guerre avec Alger mais seulement en état d'hostilité (1) Ils n'alliaient certes pas jusqu'à rendre responsable la marine de la durée du blocus ni la négligence des diplomates

« mais seulement la nature des choses et la difficulté des rapports avec un état barbare qui, placé hors de la civilisation moderne, jeté au sein des déserts et sous des climats brûlants de l'Afrique fort de sa faiblesse et de son indigence est riche en moyens d'insultes et pauvre en moyens de réparation. »

Cette praséologie pompeuse n'expliquait rien. Les souvenirs historiques du ministre ne valaient pas mieux.

Que la Chambre se souvienne qu'à l'époque la plus brillante de la grandeur romaine, Pompée dut s'armer de toute la force de l'Empire pour réduire quelques pirates et qu'elle soit assurée que le Roi ne néglige rien pour finir un état de choses qui pèse sur ses sujets et pour obtenir enfin la satisfaction qui lui est due (2).

L'opposition n'était pas désarmée par ces vagues et optimistes promesses. Déjà Etienne avait demandé, sur un ton comminatoire, si la guerre était près de finir soit par la force soit par le succès des négociations et avait annoncé des révélations sur ses origines et ses déplorables conséquences (3). Ch. Dupin avait raillé l'érudition factice du ministre et les exemples empruntés à l'histoire de Louis XIV, de Georges IV et des Etats-Unis (4). Enfin

(1) Ch. Dupin, in Arch. parl., t. 59, p. 34 (7 mai 1829).

(2) Portalis, in Arch. parl., t. 59, p. 8 (5 mai 1829).

(3) Etienne, in Arch. parl., t. 58, p. 760 (4 mai 1829).

(4) Ch. Dupin, in Arch. parl., t. 59, p. 34 (7 mai 1829).

Duvergier de Hauranne, reprenant le thème des orateurs de 1820 posait la question de la prérogative royale.

Dans une guerre, disait-il, il y a deux points à examiner : le droit du Roi et celui de la Chambre. C'est à celle-ci qu'il convient d'accorder les fonds et les hommes nécessaires.

« Si la guerre est faite en présence des Chambres et qu'on ne recoure point à elles, on les dépouille de leur prérogative, rien n'est plus répréhensible et voilà pourtant ce qui a eu lieu. Les dépenses du blocus ont été faites en 1828 et c'est seulement en 1829 qu'on vient nous demander un crédit (1). »

Le ministre des finances Roy, appuyé par Martignac soutint que des considérations supérieures peuvent entraîner des suppléments de dépenses qu'il n'est pas nécessaire de demander aux Chambres même si elles sont en session (2), opinion que Duvergier de Hauranne traita de « *misérable équivoque* ».

Après une vive polémique d'ordre strictement constitutionnel qui mit aux prises Martignac, Benjamin-Constant, de Montbel, de Conny et La Fayette, Sébastiani conclut par une théorie mitigée, pour le cas spécial d'Alger. Sans doute, reconnaît-il, quand il s'agit d'expéditions secrètes, le ministère peut se croire obligé d'ajourner les demandes de crédit, sauf à en rendre compte mais, dans les cas ordinaires, il doit demander les crédits aux Chambres assemblées :

« Le cas dont il s'agit doit être rangé dans cette dernière classe. Le ministre de la marine se trouve chargé de continuer l'état de guerre qui existe entre la France et Alger. Pourquoi ne pas venir nous demander le crédit. Si la Chambre ne voulait pas faire les fonds pour cette guerre qui ne lui conviendrait pas vous lui ôteriez cette liberté en commençant par dépenser avant de demander le crédit (3). »

(1) Duvergier de Hauranne, in Arch. parl., t. 59, p. 37 et 41 (7 mai 1829).

(2) Comte Roy, in Arch. parl., t. 59, p. 41 (7 mai 1829).

(3) Général Sébastiani, in Arch. parl., t. 59, p. 45 (8 mai 1829).

Cette discussion, qui agita les passions au point de devenir fort houleuse, se termina, comme il était habituel, pour les débats constitutionnels, sans autre solution que de laisser les partis sur leurs positions.

Le blocus était donc impitoyablement critiqué par l'opposition tant au point de vue militaire qu'au point de vue financier. Loin de redouter une expédition, elle paraissait la désirer. Si certains s'attachaient à rappeler l'échec des tentatives espagnoles, par terre, tous paraissaient d'accord sur la nécessité d'une campagne. Ch. Dupin proposait de jeter sur la côte d'Afrique les forces françaises retirées de Grèce, avec quelques nouveaux régiments (1). Laisné de Villevesque, tout en redoutant les difficultés d'une telle entreprise, ne se déclarait pas moins partisan d'une expédition contre Alger faite, prudemment, avec vingt-cinq ou trente mille hommes (2).

Le ministère engagé dans des négociations avec Alger ne pouvait se rallier à ces propositions. Incapable de justifier le blocus, il ne voulait pas davantage accepter une offensive militaire. Le Roi était trop économe du sang et des trésors de ses sujets, disait Portalis, pour recourir à la force avant que tous les moyens de conciliation ne fussent épuisés :

“ Ce ne sera qu'après s'être assuré qu'il n'y a pas d'autres moyens pour amener ces barbares à la satisfaction qui nous est due qu'on emploiera la force ouverte et l'attaque à main armée. Jusqu'à présent on n'a employé que des moyens propres à les faire rentrer en eux-mêmes, en paralysant leur commerce, en détruisant l'horrible genre d'industrie auquel ils se livrent et en les condamnant à des privations qui doivent les amener, par la nécessité, à faire ce que la justice et la raison auraient dû leur commander beaucoup plus tôt. »

Le ministre s'associait néanmoins aux conclusions de

(1) Ch. Dupin, in Arch. parl., t. 59, p. 34 (7 mai 1829).

(2) Laisné de Villevesque, in Arch. parl., t. 59, p. 40 (7 mai 1829), et t. 60, p. 161 (9 juin 1829).

Ch. Dupin sur l'impossibilité d'une attaque d'Alger par mer et sur la supériorité d'une offensive par terre.

« A ce sujet qu'il me soit permis de dire que ce moyen n'a pas été perdu de vue mais on n'a pas pensé que deux régiments pussent suffire pour enlever une forteresse comme Alger, pour soumettre plusieurs provinces, surtout lorsqu'ils auraient à dos une population animée par le fanatisme religieux (1). »

C'est sans enthousiasme que Portalis envisageait la perspective d'une expédition et il s'attachait à en énumérer les difficultés. N'exigerait-elle pas des troupes nombreuses et des dépenses considérables que le « *trésor occulte* » enfoui sous la Casbah et qui doit tenir plus de la « *fiction orientale* » que de la réalité ne suffirait pas à couvrir ?

Ainsi les libéraux, jusqu'en juillet 1829 paraissaient pencher d'autant plus vers une intervention militaire que le gouvernement semblait moins y tenir.

C'est la politique qui leur dictait leur position, c'est elle qui devait les en faire changer avec l'avènement de Polignac. Quand celui-ci jouera sa carte ministérielle sur l'expédition, il dressera contre elle les forces de la gauche. Amplifiant alors les arguments que Portalis leur opposait en mai 1829, les libéraux de la Chambre et surtout de la presse étaleront, aux yeux de l'opinion, tous les dangers de l'aventure qu'ils avaient engagé le ministère précédent à tenter.

La discussion de 1829 remit en question toute l'affaire d'Alger. Un député put affirmer, à juste raison, que jusque là, elle n'avait jamais été examinée avec attention (2). Après les guerillas auxquelles le ministère avait eu à faire face depuis dix-huit mois, commença une guerre en règle, menée par d'habiles capitaines et où toutes les armes servirent. Deux hommes jetèrent dans la balance

(1) Portalis, in Arch. parl., t. 59, p. 39 (7 mai 1829).

(2) Al. de Laborde, in Arch. parl., t. 61, p. 205 (10 juillet 1829).

le poids d'une documentation approfondie qui ne laissa pas que d'embarrasser les ministres. De Laborde, à qui sa culture donnait une grosse autorité apporta à l'étude de la question d'Alger ses qualités d'écrivain et d'érudit. Il écrivit, en 1830, contre l'expédition une des brochures qui renseignent le mieux sur l'état d'esprit des milieux libéraux (1). Thomas élu depuis peu à Marseille et qui devait être le premier préfet des Bouches-du-Rhône sous la monarchie de juillet, prononça les deux discours les plus remarquables qui furent accueillis, ainsi que le porte le compte rendu des débats, par un « *mouvement prononcé d'intérêt* » (2).

En présence de la prolongation du blocus, l'opposition s'attacha aux inconvénients de la rupture et rechercha les causes d'un conflit qui s'était déclaré sous le ministère Villèle qu'elle abhorrait. Déjà, à la session de 1828, Bignon avait posé au ministre une série de questions auxquelles il n'avait pas répondu. De mai à juillet 1829 les questions furent renouvelées dans un esprit de plus en plus hostile. Etienne critiqua la guerre et menaça de « *soulever le voile qui en cache l'origine* » (3) ; Duvergier de Hauranne reprit un des points signalés par Bignon concernant l'intervention du consul Deval en qualité « *de chargé d'affaires d'un autre Etat* », en l'occurrence la papauté (4) ; De Laborde dressa un premier réquisitoire contre l'attitude de Deval et le règlement des créances ; enfin la Commission chargée d'examiner les crédits extraordinaires, pour 1828, accorda l'argent avec des considérants pleins de réticences.

(1) De Laborde, *Au Roi et aux Chambres sur les véritables causes de la rupture avec Alger et sur l'expédition qui se prépare*, in 8° de VII-110 pages avec LX pages renfermant des pièces annexes, notamment sur la discussion de 1820, Paris, 1830.

(2) Arch. parl. t. 61, p. 215 (10 juillet 1829).

(3) Arch. parl., t. 58, p. 760 (5 mai 1829).

(4) Arch. parl., t. 59, p. 37 (7 mai 1829).

« Votre commission ajoutera combien elle a éprouvé de regrets en voyant les sacrifices répétés que nous coûte le blocus d'Alger. Sans doute les agents du Roi et le nom français ne doivent pas être livrés à des affronts impunis, néanmoins, il importe que les agents consulaires se conduisent avec prudence et discernement ; il importe qu'on ne les laisse pas légèrement dériver à une situation dont l'issue doit sans doute être honorable pour nous mais qui n'offre aucune chance profitable, aucun résultat définitif (1). »

C'est le consul Deval dont la Commission suspectait le rôle, c'est sur lui qu'allait porter une partie des attaques de De Laborde et de Thomas. Le débat d'abord limité à sa querelle avec le Dey, prit une extension inattendue. Les ministres établirent le bilan de nos griefs envers la Régence et les députés, remontant jusqu'au règlement de 1820, firent le procès de toute la politique algérienne de la Restauration.

La Chambre, avant d'examiner le budget de 1830, avait à discuter un projet de la loi présenté par le ministre des finances, le 11 mai précédent, en vue d'obtenir pour l'année 1829 l'ouverture de crédits éventuels jusqu'à concurrence de 52 millions. Ces crédits étaient destinés à parer aux dépenses extraordinaires nécessitées par le blocus, l'occupation de la Morée, l'augmentation des effectifs de l'armée et l'expédition navale sur les côtes du Brésil (2).

La Commission demandait à la Chambre de réduire de près de dix millions les crédits demandés par les ministres.

Ni La Fayette, ni Sébastiani ne parlèrent du blocus. Seuls Benjamin-Constant et Viennet, en quelques phrases énergiques condamnèrent la politique du gouvernement, celui-là se déclarant prêt à accorder les crédits pour un

(1) Arch. parl., t. 60, p. 166 (9 juin 1829).

(2) Lesur : *Annuaire historique de 1829*, ch. IX (discussion sur Alger, p. 229 sq.) ; De Vieil-Castel, op. cit., t. 19, ch. CXLIII, p. 486 sq. ; Duvergier de Hauranne, op. cit., t. 10, p. 284 sq.

bombardement ou pour la destruction du repaire des pirates, celui-ci pour une expédition militaire (1).

La séance du 10 juillet vit se développer une vaste discussion — la plus importante qui eut lieu sous la Restauration — sur la question d'Alger. Non seulement plusieurs orateurs : Bignon, Charles Dupin, Lepéletier d'Aunay lui donnèrent une place importante dans leurs interventions mais deux députés : Thomas et De Laborde lui consacrèrent entièrement leurs discours. Les ministres durent intervenir : Hyde de Neuville, au nom des bureaux de la Marine et surtout Portalis qui s'efforça de répondre, non sans peine, au réquisitoire modéré dans la forme mais très sévère dans le fond de Thomas (2).

L'attention de l'opposition avait été d'abord éveillée par les bruits qui couraient avec persistance, dans les ports de la Méditerranée sur la personnalité du consul Deval et sur son rôle dans l'affaire du 30 avril 1827 (3). D'après les renseignements recueillis, l'homme lui apparut peu recommandable et sa responsabilité lourde.

L'éducation de Deval dans le milieu corrompu de Pétra, où son père était interprète, l'avait habitué aux procédés obliques dont il est courant d'user en Orient. Il avait acquis ainsi plus de souplesse, d'humilité intéressée et de sens des intrigues, que de capacités diplomatiques.

Quelle que soit l'hostilité que le consul américain Shaler ait témoignée à la France, ses jugements sur Deval sont trop précis pour qu'on n'en tienne pas compte, d'autant plus que personne ne semble s'être soucié de défendre en France, la moralité de notre représentant à Alger. Celui

(1) Arch. parl., t. 61, p. 189 (Benjamin-Constant) et p. 203, 204 (Viennet), 9 juillet 1829.

(2) Séance du 10 juillet : Bignon, Hyde de Neuville, Charles Dupin, Thomas, Portalis, Général Lamarque, Lepéletier d'Aunay, de Caux, ministre de la guerre, in Arch. parl., II^e série, t. 61, p. 205 sq.

(3) Thomas, in Arch. parl., t. 61, p. 190, 215.

ci nous apparaît à travers le livre de Shaler et les écrits des contemporains comme un proxénète habile à satisfaire les désirs du Dey, un homme assez peu soucieux du droit des gens pour livrer ses domestiques kabyles à la vengeance des Algériens, et assez indifférent aux règles de courtoisie diplomatique pour faire trancher, en faveur de la France, à la faveur d'une tension passagère entre l'Angleterre et le Dey, une question en suspens depuis sept années (1).

En France, ceux qui le connaissaient ne paraissaient guère mieux disposés en sa faveur et la Chambre de Commerce de Marseille après avoir examiné un de ses projets, refusait de traiter avec lui, en raison du peu de garanties morales qu'il présentait (2). Tout en rendant hommage à ses connaissances et à ses qualités on était obligé d'avouer qu'on ne pouvait compter sur sa parole (3). On pouvait donc, à juste titre, suspecter Deval et réclamer des précisions sur la scène du 30 avril.

Pour donner à l'acte du Dey sa véritable portée, l'opposition s'attacha à préciser les conditions qui avaient pu le déterminer. La situation ne lui semblait pas aussi claire qu'aux ministres pour qui le geste du Dey équivalait à une insulte grave et injustifiée compromettant l'honneur national.

Hussein n'apparaissait pas aux esprits critiques comme un ennemi systématique de la France. On ne comprenait pas qu'un homme instruit et tolérant (4), persévérant et

(1) Shaler : *Esquisse de l'état d'Alger...* traduit par M. X. Bianchi, in 8° de X-406 pages, Paris, 1830 (le livre de Shaler est de 1826), *passim* notamment p. 224, 241 et 242.

(2) P. Masson : *Concessions et compagnies d'Afrique (1800-1830)*, in Bull. de géog. hist. et descript. 1909, p. 87.

(3) Shaler, op. cit.

(4) Bianchi : *Relation de l'arrivée dans la rade d'Alger du vaisseau de S. M. la Provence...* (Paris, 1830), p. 23, 29.

lucide (1) eût pu vouer, sans motif, une haine implacable au consul Deval, qu'il comblait de cadeaux et de prévenances quelques années auparavant (2).

On était plutôt porté à croire que la déplorable politique du ministère Villèle et les insolences du consul avaient provoqué les légitimes ressentiments du Dey et que le gouvernement n'avait rien tenté pour réduire l'incident du 30 avril à ses justes proportions.

Dès 1828, les orateurs de l'opposition avaient fait des allusions aux responsabilités de Deval. Leurs critiques reprises et amplifiées, en juillet 1829, à la Chambre, allaient mettre le gouvernement dans un cruel embarras.

L'origine du différend tenait, d'après eux, au paiement des créances Bacri qui avaient fait l'objet de la discussion de 1820. Les députés libéraux, reprenant, en partie, les griefs développés contre le ministère Richelieu, étudiaient le problème du règlement des créances, depuis les origines et essayaient d'élargir le débat en une critique de tous les actes des ministres de la Restauration. Ils apportaient aussi des arguments et des documents inconnus des orateurs de 1820.

Par un singulier retour, ils reprochaient au gouvernement de n'avoir pas pris assez de soin des intérêts du Dey.

La correspondance de Dubois-Thainville, l'ancien consul, prouverait, assuraient-ils, qu'on eût pu transiger pour une somme de six à sept cent mille francs et mettre ainsi fin à toute discussion (3).

Le nouveau consul, M. Deval, envoyé en 1815, promit dans le divan, le 16 février 1816, qu'on satisferait à ces réclamations ; il n'en fut cependant question qu'en 1819 où l'on nomma une commission qui, bientôt, par forme de transaction, arrêta le compte définitif à 7 millions (4).

(1) Shaler, op. cit., p. 280.

(2) Masson : *Concessions*, op. cit., p. 84.

(3) De Laborde, in Arch. parl., t. 61, p. 205 (10 juillet 1829).

(4) De Laborde, in Arch. parl., t. 61, p. 205 (10 juillet 1829).

Ce fut cette transaction qui fut soumise à la Chambre pour maintenir l'harmonie entre les deux Etats. Le premier devoir du gouvernement à l'époque du paiement eût été de garantir les intérêts particuliers de la Régence en mettant sous séquestre toutes les sommes qui devaient lui revenir.

Le gouvernement ne pouvait pourtant arguer de son ignorance car, dès l'origine et constamment depuis, les Deyls avaient maintenu leurs revendications, notamment en 1802, Mustapha Pacha, par une lettre très nette au premier consul.

« Une notification aussi solennelle et répétée si souvent par le chef du gouvernement algérien au gouvernement français devait bien avoir pour notre ministère la force d'un exploit d'huissier » (1).

Or, les ministres, dans leur ignorance des coutumes orientales, auraient voulu que la Régence mît, lors de ses rapports avec la France, une rigueur dans les formes judiciaires et diplomatiques dont elle ne pouvait saisir la valeur.

A défaut d'un séquestre en faveur du Dey, il eût été de saine politique *de prévenir le Dey d'agir dans ses intérêts* (2). Au lieu de cela on laissait traiter, avec les commissaires français, *le sieur Pléville qui était l'agent des Bacry* et travaillait au détriment de la Régence. Ainsi lorsqu'on demandait aux Chambres, en 1820, de ratifier la transaction de 1819, comme *un acte politique, uniquement politique, présenté par le ministère politique*, on omettait de prendre, en faveur du Dey, les mesures conservatrices qu'on prenait en faveur *de gens qui n'étaient pour rien dans l'affaire*. Un tel oubli était particulièrement grave, puisqu'il devait être *le véritable motif de la guerre*.

(1) De Laborde, Arch. parl., t. 61, p. 205 (10 juillet 1829).

(2) De Laborde : *Au roi et aux Chambres*, op. cit., ch. I et II, et discours du 10 juillet 1829, *passim*.

Le Dey qui était le seul personnage dont on avait reconnu la créance était donc, le seul qui n'en reçût aucune part. Aussi, lorsqu'il apprit ce qui s'était passé, il cria qu'il avait été *trompé* et il pria le gouvernement français de rappeler le consul qu'il ne pouvait plus voir devant lui, d'examiner sa conduite ainsi que celle de Nicolas Pléville et d'un des Bacri qui venait de se faire naturaliser pour échapper aux réclamations.

Or, on ne fit rien de ce qu'il demandait, on n'étudia point cette affaire qui présentait tant d'obscurités, on ne remplaça point le consul, on ne répondit point à ses lettres. Cet état de choses explique *le juste ressentiment du Dey, et l'embarras du consul* (1).

De nouveaux faits accurent encore le mécontentement du Dey. Le neveu du consul Deval, nommé vice-consul à Bône en 1825, tenta de s'emparer militairement de divers postes soit à Bône, soit à La Calle, en y élevant des fortifications et en y descendant des canons et des hommes armés, comme sur un territoire propriété de la France. Cette prise de possession souleva tout le pays ; le Dey envoya même des troupes qui rasèrent tous les ouvrages et chassèrent les Français. Les partisans du gouvernement faisaient remarquer que ces travaux s'exécutaient dans un lieu où nous avions de véritables forteresses et qui nous appartenait depuis plus de quatre cents ans. Loin d'être un acte d'envahissement, cette entreprise n'avait pour but que d'augmenter la sûreté de nos compatriotes appelés par leurs affaires sur les côtes de Barbarie (2), mais ni le ministre ni ses défenseurs ne prouvaient, par des arguments juridiques, la souveraineté de la France (3) ; ils ne justifiaient pas l'agression des agents

(1) De Laborde, Arch. parl., t. 61, p. 206 (10 juillet 1829).

(2) *Sur la guerre actuelle avec la Régence d'Alger en réponse à un écrit de M. de Laborde* (Paris, 1830), p. 17, 18 (1 brochure in-8° de 45 pages).

(3) Portalis, Ch. des députés, 10 juillet 1829 (Arch. parl. LXI, p. 218).

français à Bône (1) qui paraissait si mal fondée à tous les gens impartiaux que « ce fut à cette époque l'opinion de la ville de Marseille où cette affaire qu'on voulut cacher fut connue » (2).

Etant donné le courroux légitime du Dey, le consul Deval, dont le rôle était très suspect, eût dû éviter de nouveaux motifs de froissement, en montrant toute la correction dont doit faire preuve un agent diplomatique et en se tenant strictement sur le terrain de la légalité. Or, les conditions de l'intervention de Deval, en faveur d'une nation étrangère, étaient telles qu'elles fournirent à l'opposition un de ses arguments les meilleurs.

En dépit de l'ordonnance du 3 mai 1781 qui interdisait formellement aux consuls de France de recevoir aucune commission ou mission de puissances étrangères, le gouvernement prétendait couvrir de la protection nationale les sujets des Etats romains et napolitains. Or, c'est en intervenant pour des étrangers que le consul reçut l'insulte qui décida les conseillers de la Couronne à déclarer la guerre au Dey.

Sur ce point l'argumentation de l'opposition était très serrée (3) : « *Si le consul a agi sans autorisation, le ministre est coupable de négligence ; si le ministre a donné l'autorisation, le ministère seul est coupable* » et elle réclamait des précisions du gouvernement.

La justification n'était point aisée, aussi, pendant dix-huit mois, les ministres s'abstinent-ils de donner les indications demandées et surtout de tenter de justifier la protection accordée aux Etats du pape (4). Ils cherchaient naturellement, à atténuer la gravité du cas en prétextant

(1) De Laborde : *Au roi...*, op. cit., p. 24.

(2) De Laborde, *Au roi...*, op. cit., p. 26.

(3) De Laborde, discours, 10 juillet 1829, Arch. parl., t. 61, p. 206 ; *Au roi*, op. cit., p. 27 ; Thomas, Arch. parl., t. 61, p. 215.

(4) Thomas, in Arch. parl., t. 61, p. 216 (10 juillet 1829).

que cette circonstance était entièrement indifférente et qu'il importait peu que le consul eût été outragé en exerçant ses fonctions pour les Français ou en intervenant pour des sujets d'un autre gouvernement protégés par le Roi (1).

Pour rallier les hésitants, on employait des arguments d'ordre sentimental. On parlait de la dignité de la couronne, du patronage séculaire accordé par la France aux puissances faibles, de l'honneur national (2). Les adversaires de la politique officielle, suivaient leurs contradicteurs sur ce terrain. Tout en reconnaissant la grandeur morale de la protection que les nations puissantes accordent aux petits Etats, ils se plaçaient au point de vue pratique de l'intérêt national sagement envisagé. Ils affirmaient que la bienveillance d'un tel patronage ne devrait pas être affranchie des règles de la prudence (3) et que le premier devoir d'un ministre de France est de garantir son pays de toute guerre en observant religieusement les traités et en ne compromettant pas la protection du roi pour des intérêts qui ne sont pas français et qui peuvent souvent être opposés (4).

Ils insistaient sur le prix que coûtait à la France une intervention que le gouvernement ne parvenait pas à justifier et montraient comment la conduite du consul dans cette affaire, s'ajoutant au souvenir des créances, devait porter au plus haut point la colère du Dey (5).

Le gouvernement français compliqua encore la situation par les marques de mépris inutiles qu'il témoigna au Dey, en ne répondant à toutes ses plaintes qu'évasivement.

(1) Portalis, in Arch. parl., t. 59, p. 39 (7 mai 1829).

(2) Portalis, in Arch. parl., t. 59, p. 39 (7 mai 1829).

(3) Thomas, discours du 10 juillet 1829, p. 216.

(4) De Laborde : *Au roi*, op. cit., p. 28.

(5) De Laborde : *Au roi*, op. cit., p. 28.

« Dans ces circonstances, il (le Dey) écrivit au ministre des affaires étrangères pour se plaindre de ce que le produit de la liquidation, fait depuis longtemps, ne lui parvenait pas. On dit, je ne sais pas si le fait est exact, que la lettre en question resta sans réponse sur le bureau du ministre (Rumeurs d'impatience à droite) » (1).

Or, c'est dans le moment où il ressentait le plus ce *dernier outrage*, dans un jour de cérémonie, que le consul de France entra chez lui pour intervenir et prendre sous sa protection un bâtiment romain qui se trouvait alors dans le port.

Sur la scène qui s'ensuivit, on n'avait que les renseignements fournis par le consul Deval et encore les ministres refusaient-ils d'en faire connaître la teneur (2). Quelle avait été la portée de l'insulte ? La *rumeur publique* rapportait qu'un coup d'éventail avait été porté au visage du consul (3) mais le ministre parlait tantôt *d'un manque d'égards grave* (4), tantôt *d'une insulte grossière* (5) sans jamais préciser en quoi l'outrage avait consisté. Aussi l'opposition interprétrait-elle ce silence comme l'indice d'une grave responsabilité (6).

Personne n'approvait la brutalité du Dey, mais on l'excusait tellement qu'on finissait par le justifier. Pièce par pièce, se constituait l'argumentation qui allait aboutir, en 1830, à le présenter comme une victime.

« Les ministres se sont bornés à nous apprendre que le dey d'Alger avait outragé le consul de France ; mais ils ne nous

(1) Thomas, in Arch. parl., t. 61, p. 190, 215.
Duvergier de Hauranne : Discours du 7 mai 1829 et De Laborde, *passim*.

(2) Thomas, in Arch. parl., t. 61, p. 219 ; discours du 10 juillet 1829 et réponse à Portalis.

(3) Thomas, in Arch. parl., t. 61, p. 219 (10 juillet 1829).

(4) Portalis, in Arch. parl., t. 59, p. 38 (7 mai 1829).

(5) Portalis, in Arch. parl., t. 61, p. 218 (10 juillet 1829).

(6) Viennet, in Arch. parl., t. 61, p. 203 (9 juillet 1829).

ont appris ni en quoi cet outrage a consisté ni quels avaient été ses antécédents ni quelles furent ses conséquences.

Il circule pourtant, à cet égard, dans nos ports de la Méditerranée des bruits qui ont acquis trop de consistance pour qu'ils n'aient pas fixé l'attention du gouvernement.

On croit d'après des rapports venus du lieu même de la scène, que la brutalité du dey était étrangère à tout esprit d'injure envers le roi de France et n'avait d'autre cause qu'un ressentiment particulier contre la personne chargée des fonctions consulaires... On assure même que ce potentat africain n'a pas cessé de protester de son respect pour le roi de France et a constamment déclaré n'avoir jamais eu l'intention de l'offenser dans la personne du consul.

Ces bruits sont assez accrédités pour que le gouvernement eût dû fixer l'opinion à cet égard (1). »

Avec Thomas, l'opposition prenait position sur le problème des causes de façon fort habile en distinguant en Deval le représentant de la France respecté du Dey et l'homme privé objet de son mépris. Les journalistes de 1830 devaient faire grand état de cet argument.

Ce qui augmentait la responsabilité du gouvernement français, c'est non seulement de n'avoir pas su faire cette distinction mais d'avoir aggravé un incident qu'il eût pu facilement réduire à ses justes proportions. Or non seulement il ne désavoua pas son représentant mais il paraît, au contraire

« que le ministère envoya pour demander des réparations au dey ce même consul que le dey avait pris en haine. En cela, il y aurait eu au moins impolitique. Faire demander réparation par l'homme outragé, c'était le nommer arbitre dans sa propre cause (1). »

Des pourparlers engagés dans de telles conditions ne pouvaient aboutir qu'à une rupture dont la responsabilité retombait sur les ministres. Ils avaient beau protester qu'il s'agissait là d'une *cause bien française* et qui mettait

(1) Thomas, in Arch. parl., t. 61, p. 215 (10 juillet 1829).

(2) Thomas, in Arch. parl., t. 61, p. 220 (10 juillet 1829).

en jeu l'honneur national, des hommes réputés bons juges en la matière, comme La Fayette, considéraient l'extradition du napolitain Galotti, livré par la France au gouvernement de Naples, bien que réfugié politique, comme un attentat à l'honneur national plus grave que le coup d'éventail du Dey (1).

Plus tard, les journaux libéraux devaient reprendre un argument analogue en rappelant que le gouvernement s'était montré moins pointilleux quand les Prussiens avaient sabré nos paysans, sans nulle *provocation*, en 1828 (2); sans doute, disait-on, essayait-il de compenser ses humiliations européennes par son intransigeance à l'égard d'une puissance barbare.

A toutes ces critiques, les ministres s'abstenaient généralement de répondre. Abandonnant les problèmes précis qu'on proposait à leur discussion, ils se réfugiaient dans des considérations générales et se bornaient à énumérer tous les motifs de rupture suscités, dès longtemps, par le Dey.

La liste s'enrichissait rapidement grâce à l'ingéniosité des ministres habiles à faire parler le passé et aux nouveaux griefs que firent naître les premiers contacts diplomatiques qui suivirent la rupture. Portalis faisait remonter les premiers froissements à l'accession au pouvoir d'Hussein-Pacha, en 1818 (3), plus tard le baron d'Haussez, ministre de la marine de Polignac, devait pousser plus loin encore et parler d'un *projet annoncé longtemps d'avance* (4).

On reprochait à la Régence d'avoir, antérieurement à

(1) La Fayette, in Arch. parl., t. 61, p. 190 (9 juillet 1829); cf. Duvergier de Hauranne, op. cit., t. X, p. 261 et de Vieil-Castel, op. cit., t. XIX, ch. CXIII.

(2) National, 27 mai 1830.

(3) Portalis, discours du 10 juillet 1829.

(4) D'Haussez, 16 mars 1830 (Arch. parl., t. LXI, p. 594 sq.).

1827, voulu nous chasser des Concessions d'Afrique, d'avoir violé notre privilège de pêche de corail, de s'être refusée à supprimer la piraterie, d'avoir commis de graves infractions aux règlements sur la visite des bâtiments en mer, fixé arbitrairement différents droits et redevances, pillé plusieurs bâtiments français et deux bâtiments romains, renvoyé, avec violence, le consul général du Roi en 1814, violé le domicile de l'agent consulaire à Bône, en 1825, enfin, émis des prétentions exagérées lors du règlement des créances (1).

Mais ce que demandaient les députés de l'opposition c'était qu'on les informât, sans phrases, de l'état de choses au moment de la guerre car les anciennes querelles étaient alors oubliées (2).

Avant de voter les subsides d'une guerre, il faut savoir la cause de cette guerre, il faut savoir si elle est entreprise justement ou si elle est le résultat d'une faute (3).

Ils réclamaient avec insistance la communication du rapport de Deval sur l'incident du 30 avril, de la correspondance qu'il avait dû échanger avec les ministres et des notes remises à la Régence (4).

Ces documents leur paraissaient d'autant plus nécessaires qu'ils permettraient à la Chambre non seulement d'être informée des causes de la rupture mais encore de la marche des pourparlers sur lesquels l'opposition jetait la même suspicion.

Les députés libéraux s'attachaient donc à faire ressortir toutes les contradictions de la politique du cabinet Martignac. Celui-ci aurait dû, sur les indications que lui donnait la Chambre, rompre avec les errements néfastes de

(1) Portalis et d'Haussez, discours, cf. supra.

(2) Thomas, in Arch. parl., t. 61, p. 208 (10 juillet 1829).

(3) Thomas, in Arch. parl., t. 61, p. 219 (10 juillet 1829).

(4) Thomas, in Arch. parl., t. 61, p. 216 (10 juillet 1829).

son prédécesseur. Or, au lieu de prendre la question d'Alger dans son véritable sens le ministère, peu ferme dans ses idées et changeant dans ses discours parlait tantôt de la *satisfaction éclatante* qu'il exigeait, tantôt des *espérances d'un arrangement* qu'il souhaitait. Un jour, il affectait un *langage superbe* et traitait le Dey comme un rebelle qu'il se proposait de punir, un autre jour, représentant Alger comme riche en moyens d'insulte et pauvre en moyen de réparation, il se plaisait à peindre les difficultés d'une attaque par mer et celles d'une attaque par terre, irritant tour à tour l'amour propre du Dey par les mépris ou accroissant sa confiance par le tableau plus ou moins exact des forces qu'on lui attribuait (1).

« Quoiqu'il ne nous ait été donné, jusqu'à présent que des explications très incomplètes sur l'origine de cette querelle, nous en savons assez pour comprendre que les causes de la rupture ne méritaient pas la dixième partie des sacrifices qu'elle nous a déjà coûtés ; pour juger que, depuis trois ans, trop de temps a été perdu et qu'en conduisant mieux cette désagréable affaire, on aurait pu nous mettre dans le cas d'avoir moins à en parler. Le ministère doit sentir que la difficulté s'est accrue par ses temporisations et ses incertitudes. Nous ne voyons pour lui qu'une manière d'en sortir, c'est de profiter de la circonstance qui a constitué un ministre en titre des affaires étrangères pour laisser à celui-ci l'entièr faculté de rejeter tous les antécédents qui peuvent ne pas lui convenir, de remonter à l'origine du démêlé, de reprendre les faits à leur naissance, de rechercher les torts imputés au dey et les causes qui les ont fait naître ; enfin d'user de tels procédés qu'il le jugera utile, pourvu qu'il fasse cesser un état de choses désastreux pour notre commerce, onéreux pour nos finances et, il faut le dire, peu honorable par sa prolongation, pour la politique de notre gouvernement (2).

(1) Bignon, Ch. des députés (10 juillet 1829), Arch. parl., t. LXI, p. 211.

(2) Bignon, in Arch. parl., t. 61, p. 211 (Ch. des députés, 10 juillet 1829).

Le nouveau ministre Portalis ainsi catéchisé se montra fort circonspect sur la question des pourparlers qu'il conduisait avec la Régence. Il reconnut, de bonne grâce, qu'il était temps de mettre un terme à des hostilités prolongées dont souffraient également « *la dignité et les intérêts matériels de la France* » et promit d'en rechercher « *les moyens avec activité et constance* ». Il annonça que de nouvelles mesures venaient d'être prises et que le « *courage et l'intelligence* » des marins permettaient d'en « *espérer un heureux succès* ». Pour éviter de donner des indications plus précises, il se retranchait derrière le secret professionnel et l'intérêt de l'Etat, éternellement invoqués par les ministres défaillants.

« Mais, concluait-il, ce serait une économie bien mal entendue que celle qui indiquerait d'une manière fatale le terme de nos efforts : elle encouragerait le dey d'Alger dans son obstination et sa résistance : elle pourrait nécessiter un jour de bien plus larges sacrifices, car les offenses faites à la Couronne de France ne se prescrivent jamais. » (Mouvements d'adhésion) (1).

Ainsi donc, plus de deux ans après la rupture avec la Régence, les Chambres n'étaient pas plus renseignées sur les négociations et le but poursuivi par le gouvernement qu'elles ne l'avaient été sur les causes de la guerre. C'est que la véritable raison de l'intérêt qu'elles portaient à la question d'Alger tenait aux applications politiques qu'elle pouvait en tirer. Prérogative du Roi, droit de contrôle des Chambres, règlement des budgets, rétablissement des enquêtes, communication des dossiers, secret ou publicité des négociations, voilà ce qui les captivait avant tout et dont la guerre avec des Barbaresques était le prétexte. Sans doute Thomas, comme de Roux, était l'interprète éloquent des revendications marseillaises. Les aspirations

(1) Portalis, Ch. des députés, 10 juillet 1829 (Arch. parl., t. LXI, p. 219).

de ses électeurs l'intéressaient autant que la question constitutionnelle, mais c'est quand il développait des considérations sur la prérogative royale qu'il suscitait les passions de ses collègues et non quand il exposait l'état du commerce méditerranéen.

Il se dégageait des débats, une impression de confusion et Portalis traduisait l'impression générale en parlant « *de cette interminable question d'Alger qui semble destinée à lasser la patience de la Chambre* » (1). Le ministre avait louvoyé ou s'était contredit, l'opposition s'était tenue sur le terrain critique mais sans proposer de solutions positives.

Thomas avait lancé une affirmation retentissante qui, l'année suivante, devait être un des thèmes chers à l'opposition.

« Je ne sais si je me trompe : mais j'ai la conviction que cette guerre est le résultat d'une série de fautes successives. » (Mouvement) (2).

Il ne s'en résignait pas moins à voter les crédits « *pour que cette malheureuse affaire soit conduite à une fin satisfaisante* ».

Quelle devait être cette fin ? Sur ce point les idées des libéraux ne paraissaient pas fixées. Viennet reprochait au gouvernement de ne pas attaquer les Barbaresques « *par le seul côté où ils soient vulnérables* » (3). Bignon lui, laissait toute latitude pourvu qu'il mit fin à la situation (4), Thomas évitait de se prononcer, quant à De Laborde qui devait être, en 1830, l'adversaire le plus farouche d'une expédition « *inutile et injuste* » il ne paraissait pas alors envisager cette hypothèse avec défaveur :

(1) Portalis, in Arch. parl., t. 61, p. 218 (10 juillet 1829).

(2) Thomas, in Arch. parl., t. 61, p. 216 (10 juillet 1829).

(3) Viennet, in Arch. parl., t. 61, p. 204 (10 juillet 1829).

(4) Bignon, in Arch. parl., t. 61, p. 211 (10 juillet 1829).

« Aujourd'hui, Messieurs, si la nécessité l'exige absolument, nous reprendrons cette noble mission [la destruction de la piraterie] qui, exécutée avec la prudence et les forces suffisantes ne pourrait manquer de réussir. La France accomplirait alors sous ce règne ce qui fut vainement tenté par Charles-Quint, Louis XIV et les forces navales de l'Angleterre, elle montrerait à l'Europe que quand on insulte le vieux lion il peut encore remuer sa crinière et en faire tomber des lauriers.

Dans cette situation et les yeux fixés sur l'avenir, je ne puis refuser aux ministres les moyens d'agir avec vigueur si la chose se trouve absolument nécessaire. »

Un fait ressortait nettement des débats, c'est que pas un orateur n'avait défendu la politique du gouvernement Portalis lui-même avait dû tenir compte des « *préventions qui s'étaient emparées des meilleurs esprits* » (1). La session de 1829 fut close sans que le gouvernement ait dissipé l'incertitude qui les troublait.

Les dernières discussions des Chambres en 1830

Le ministère Martignac, congédié par le Roi, le 6 août 1829, enregistra, à la veille de sa chute, le dernier et grave échec de sa politique algérienne. Un nouveau plénipotentiaire M. de la Bretonnière, après avoir exposé, le 31 juillet, au Dey les satisfactions que réclamait la France et subi un refus quitta Alger le 3 août. À sa sortie du port, le bateau qu'il montait, la « Provence », essuya le feu des batteries barbaresques.

Quand la nouvelle arriva à Paris, Polignac avait constitué un nouveau ministère qui soulevait dans le pays une impopularité sans exemple. L'opposition ne pouvait admettre qu'il pût faire quelque chose de bon et condamnait tous ses actes, par avance. Sa politique à l'égard de la Régence ne pouvait faire exception. Qu'il persistât à poursuivre les négociations de son prédécesseur ou qu'il se décidât pour une intervention armée, il était condamné à ne recueillir que des blâmes.

(1) Portalis, in Arch. parl., t. 61, p. 219 (10 juillet 1829).

La question d'Alger allait prendre une place importante dans le bilan des griefs que s'attachait à dresser l'opposition. Elle allait contribuer à aiguiser le conflit entre le Roi et la Chambre et provoquer, par le mystère dont on l'entourait et la signification qu'on paraissait lui donner, des craintes nouvelles.

Ce n'était plus la prérogative des députés, la légalité ou les finances qu'elle paraissait menacer mais les libertés nationales. Par là elle était appelée à susciter un intérêt plus général et à pénétrer plus profondément dans le pays. Elle s'ajoutait aux arguments par lesquels on allait combattre, avec le soutien de l'opinion, la politique personnelle de Charles X et de Polignac.

Ce fut le 2 mars que le Roi annonça la prochaine expédition d'Alger, dans la séance royale d'ouverture de la session de 1830.

« Au milieu des graves événements dont l'Europe était occupée, j'ai dû suspendre l'effet de mon juste ressentiment contre une puissance barbaresque ; mais je ne puis laisser plus long-temps impunie l'insulte faite à mon pavillon : la réparation éclatante que je veux obtenir, en satisfaisant à l'honneur de la France, tournera, avec l'aide du Tout-Puissant, au profit de la chrétienté (1). »

L'adresse votée par la Chambre des pairs (2) et celle adoptée par la Chambre des députés (3) assurèrent toutes deux le Roi de l'appui des assemblées, toutefois celle-ci traduisit quelque inquiétude par la façon dont elle semblait réclamer des explications plus précises.

La France acceptait donc de jouer le rôle de paladin de l'Europe et l'opposition pouvait, dès lors, étendre ses critiques au projet d'expédition (4). Mais la session de 1830,

(1) Arch. parl., t. 61, p. 543 (2 mars 1830).

(2) Arch. parl., t. 61, p. 554.

(3) Arch. parl., t. 61, p. 553.

(4) Cf. A. Julien : *L'opposition et la guerre d'Alger à la veille de la conquête*, in Bull. de la Soc. de Géog. d'Oran, 1921, t. XLI, fasc. CLVII.

prorogée au 1^{er} septembre ne permit pas de longs débats (1).

A la Chambre des pairs, Chateaubriand, le seul membre de la Commission qui ne vota pas le projet d'adresse, prononça un discours destiné surtout à justifier son attitude politique. Il y parla, en termes brefs, de la Grèce, du Portugal et d'Alger. Il évita de se prononcer sur les conditions dans lesquelles allait se faire la campagne tant au point de vue militaire qu'au point de vue financier mais, en quelques phrases vagues, il laissa sous-entendre que le ministère avait dû solliciter l'autorisation de l'Angleterre avant d'agir (2).

En tant que technicien, l'amiral Verhuel, soutenu par le duc de Broglie, reprit les arguments des officiers généraux de la marine à la réunion du 6 février précédent où ils s'étaient prononcés, devant le Conseil des ministres, contre l'expédition (3). Il signala les périls qu'auraient à surmonter l'armée de terre et de mer (4).

“ En admettant, dit-il, l'arrivée sans encombre, sans dispersion de la totalité de la flotte, elle trouvera sur la côte d'Afrique une plage ouverte, sans aucun port, sans aucun abri où le plus léger mouvement de mer rend toute opération de débarquement extrêmement difficile, même dans les plus beaux jours de l'été. La brise de mer y survient régulièrement le matin et dure jusque très tard dans l'après-midi. La mer brise fortement sur la plage et les rochers et n'est souvent calmée que par les vents de terre du soir ; ainsi, on n'aura que la nuit pour opérer le débarquement. Et qu'on ne perde pas de

(1) De Vieil-Castel, op. cit., t. 20, p. 222 sq. ; Duvergier de Hauranne, op. cit., t. 10, p. 418 sq. ; Charléty, op. cit., p. 353 sq. ; Lesur : *Annuaire historique 1830*, p. 8-46.

(2) Arch. parl., t. 61, p. 552 (8 mars 1830) ; cf. Comte de Guernon-Ranville : *Journal d'un ministre*, p. 37 sq. (10 mars 1830) qui qualifie le discours de Chateaubriand de discours « d'apparat ».

(3) *Mémoires du baron d'Haussez*, t. II, p. 160 sq.

(4) Cité par Vieil-Castel, op. cit., t. 20, p. 250. Cf. *Archives parlementaires*, t. 61, p. 250.

vue qu'un seul de ces coups de vent qui sont assez fréquents sur la côte de la Barbarie même au milieu de l'été peut disperser, mettre à la côte tous les bâtiments de transports et exposer l'armée à la plus affreuse détresse. »

Il ajoutait que la flotte ne pourrait trouver aucun abri ni dans la baie ni sur les côtes. Les soldats risqueraient de mourir de faim ou de soif dans un pays privé de toutes ressources. Il terminait en suppliant les ministres de ne pas s'engager dans une guerre aussi incertaine et dont il était impossible de calculer les dépenses.

Le gouvernement ne répondit ni à ce discours ni à celui de Chateaubriand, au grand étonnement des pairs qui se demandèrent si ce silence provenait du découragement ou de la conscience de son incapacité (1).

À l'occasion du vote du paragraphe 5 de l'adresse, la Chambre des députés, engagea, le 16 mars, en comité secret, une dernière discussion avant la chute d'Alger sur notre politique à l'égard de la Régence.

De Laborde parla au nom de l'opposition. Son discours préludait au pamphlet qu'il devait publier, le mois suivant, contre l'expédition (2).

Il accusa le ministre Polignac d'avoir acculé le pays, par sa politique, à une guerre désastreuse. Le dernier ministère, s'il eût fait l'expédition qu'il projetait du reste, eût, du moins, agi en temps voulu. De Laborde critiquait les mesures prises par le gouvernement, l'accusait de gaspiller l'argent de la France en des marchés signés avec une hâte suspecte et le raillait de mêler « à des pré-

(1) Lesur : *Annuaire historique de 1830*, p. 12 ; De Vieil-Castel, op. cit., t. 20, p. 251 ; Duvergier de Hauranne, op. cit., t. 10, p. 429. Les deux mots : découragement et incapacité sont employés également par Vieil-Castel et Duvergier de Hauranne.

(2) Résumé dans Lesur : *Annuaire historique de 1830*, p. 35-36. De Vieil-Castel, op. cit., t. 20, p. 286 et les Arch. parl., t. 61, p. 593. Il est à remarquer que la page de De Vieil-Castel est une copie presque textuelle de Lesur.

paratifs de guerre des recettes propres à faire du bouillon avec des os et des plans pour la construction des puits artésiens ».

Il signalait enfin combien serait ardu l'embarquement de dix mille hommes et de leurs approvisionnements, insistait sur les difficultés du débarquement et réclamait des éclaircissements de la part du ministre de la guerre.

Ce fut le ministre de la marine, le baron d'Haussez, qui lui répondit. Organisateur de l'expédition, il était mieux à même que tout autre membre du cabinet d'en préciser les conditions (1).

Il recommença l'énumération des griefs de la France contre la Régence, en insistant toutefois sur ceux qui étaient survenus postérieurement à la rupture, notamment sur l'attentat contre la « Provence » que l'amiral Verhuel et De Laborde avaient excusé.

Telle est la suite des griefs, telle est la peinture fidèle de l'état de choses qui forcent aujourd'hui le roi à recourir à l'emploi des moyens que la Providence a mis entre ses mains pour assurer l'honneur de sa couronne, les priviléges, les propriétés, la sûreté même de ses sujets et pour délivrer enfin la France et l'Europe du triple fléau que le monde civilisé s'indigne d'endurer encore, la piraterie, l'esclavage des prisonniers et les tributs qu'un Etat barbare impose à toutes les puissances chrétiennes (2). »

Le ministre affirmait nettement que toute pensée de conciliation était désormais écartée et acceptait, pour la première fois, de répondre aux critiques dirigées contre l'expédition. Il lui fut facile de prouver l'activité déployée pour les affrètements afin que la flotte pût appareiller en temps voulu. Il assura que toutes les précautions avaient été prises pour faciliter le débarquement et que l'on pouvait envisager, avec confiance, la campagne militaire qui

(1) Arch. parl., t. 61, p. 593-595 (16 mars 1830).

(2) Arch. parl., t. 61, p. 594.

s'ensuivrait. Il promit, au nom du gouvernement de demander régulièrement aux Chambres les crédits extraordinaires que les circonstances rendaient indispensables, affirma que les marchés avaient été passés avec publicité et concurrence et qu'aucune dépense n'avait été engagée en pure perte. Il repoussa enfin, avec véhémence, l'accusation dirigée contre Polignac d'avoir sollicité l'autorisation de l'Angleterre. Il refusa néanmoins de se prononcer sur l'avenir d'Alger après la conquête.

Avant l'accomplissement d'un fait, ses conséquences ne peuvent être prévues avec assez de précision pour devenir l'objet d'une discussion publique.

La Chambre ne consentit pas à prolonger le débat en écoutant le général Demarçay qui voulait renouveler les critiques de De Laborde ; elle n'entendit pas davantage le discours de de Podenas, qui se plaignait que l'Europe entière ne concourût pas à châtier les barbaresques et craignait que notre victoire ne profitât qu'à l'Angleterre (1) ; les députés avaient hâte d'arriver aux passages essentiels de l'adresse et votèrent, sans autre discussion, le 5^e paragraphe, relatif à Alger.

La prorogation de la Chambre ne mit pas fin à l'offensive que l'opposition menait contre l'expédition. Chassée de la tribune, elle utilisa les journaux avec tant de violence que Polignac considérait comme le plus grave des excès de la presse son attitude dans la question d'Alger (2).

Les Chambres n'avaient pu aborder que sommairement l'examen de l'expédition. Sur l'avenir d'Alger, elles n'avaient guère posé que des questions. Elles n'avaient fait, en somme, que préparer la campagne de presse. Les jour-

(1) *Constitutionnel*, 18 mars 1830. Reproduit dans les Arch. parl., t 61, p. 610-615. (*Les opinions sur Alger*, p. 613).

(2) Polignac : *Rapport au Roi du 25 juillet 1830*, in Arch. parl., t. 61, p. 637.

naux libéraux reprirent et développèrent les griefs esquissés à la tribune. A la faveur de la curiosité suscitée par les élections ils portèrent jusqu'au fond des provinces, le doute sur la justice de la guerre et le danger que courraient les libertés du pays en cas de victoire. Aussi l'expédition participa-t-elle de l'impopularité du gouvernement.

La candidature du baron d'Haussez fut repoussée par neuf collèges électoraux et celle de l'amiral Duperré, en dépit de la faveur dont il jouissait dans l'opinion libérale, échoua, dans plusieurs collèges, à Paris, le jour même où le canon des Invalides annonçait à la capitale une victoire à laquelle il avait concouru (1). La prise d'Alger et le succès rapide de Bourmont paraissaient démontrer que les députés de l'opposition s'étaient trompés dans leurs prévisions pessimistes. Ce furent pourtant eux qui eurent raison devant l'opinion qui, en rejetant Polignac, condamna toute son œuvre, y compris l'expédition d'Alger.

ANDRÉ JULIEN.

(1) *Mémoires de d'Haussez*, t. II, p. 225.